



procédure pour suspendre une saisie attribution sur compte bancaire

Par **tourmentin**, le **14/10/2010 à 06:24**

Bonjour,

Je fait l'objet d'une saisie attribution sur mon compte bancaire par un huissier pour le recouvrement d'une dette auprès de la Société Générale.

Je sors de deux mois et demi d'hospitalisation et je suis sans domicile depuis 2008.

Actuellement je perçois comme unique revenu une allocation de retour à l'emploi de 29.66 euros par jour.

Le montant au crédit de mon compte était constitué d'indemnités journalières et d'une régularisation d'indemnités Pôle Emploi. Ces sommes me permettaient d'envisager d'accéder à un logement dans le secteur locatif privé. Chose compromise à ce jour, depuis la notification de saisie auprès de ma banque. Aussi je me retrouve à nouveau en situation d'urgence sociale mais sans soutien social susceptible de répondre rapidement.

J'ai pris contact avec l'huissier pour essayer de trouver une solution honorable... Sans succès...

J'ai essayé d'obtenir auprès de la CPAM un justificatif des sommes versées, leur nature et le montant saisissable (24.55/jour soit environ 750 euros euros mois et donc d'après les infos obtenues 50 euros saisissable). Refus de l'organisme.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas reçu la notification de cette saisie au septième jour de la procédure.

Quelles sont mes possibilités pour espérer être retrouvé l'usage des sommes saisies (je ne dispose que du solde insaisissable -460.00- insuffisant pour une caution des frais d'agence et un mois de loyer...)

dans l'attente d'une réponse

Cordialement